

Conseil d'Etat
Staatsrat
CP 478, 1951 Sion



2019.00729

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département fédéral de l'économie, de la formation et de
la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral Est
3003 Berne

Notre réf. SB/DJ
Votre réf.

Date **27 FEV. 2019**

Modification de la loi sur les EPF: ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

La correspondance du Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) du 21 novembre 2018 concernant l'objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous avoir consultés, et, après examen, nous vous communiquons ci-après, la prise de position du Gouvernement valaisan.

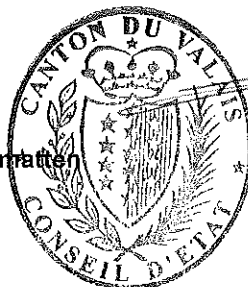
Cette révision porte surtout sur les rapports entre la Confédération et les EPF (ou le Conseil des EPF). Il s'agit d'une mise à jour compte tenu notamment de l'entrée en vigueur d'autres dispositions légales ou de nouvelles pratiques usuelles. C'est pourquoi, le canton du Valais a décidé de s'abstenir sur cet objet soumis à consultation.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La Présidente

Esther Waeber Kalbermatten



Le Chancelier

Philipp Spörri

Copie à Mme Christina Baumann, SEFRI



Place de la Planta, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 21 00 · Fax 027 606 21 04